



## Hébergement d'une personne retraitée dans une famille

-----  
Par Faustina

Bonjour

J'héberge une personne retraitée. Suis-je en droit de lui demander une participation à cet hébergement? ( par exemple 100? par mois sur une pension de 900? par mois)

Merci

CG du forum Marques de politesse

-----  
Par TUT03

Bonjour

dans quelles conditions l'hébergez vous ? est elle nourrie, logée, blanchie ? est ce une parente à vous ? qui a décidé de cet hébergement ?

en accord avec la personne, elle peut contribuer aux charges du foyer ou vous pouvez lui établir un bail pour la location d'une chambre chez l'habitant ou demander à obtenir un agrément de famille d'accueil social pour personnes âgées

-----  
Par Isadore

Bonjour,

A l'amiable, si cette personne est apte à donner son consentement, vous vous arrangez comme vous voulez. Une personne hébergée gracieusement est libre de participer aux frais du ménage si cela convient à tout le monde.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Comment avez-vous été amené à cet hébergement ?

C'est une personne de votre famille ?

ou c'est une location "de la main à la main" ?

Vous hébergez une personne de plus de 65 ans pour avoir droit au statut de "locataire protégé" ?